

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 2 (1857)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Rapport sur des essais de projectiles coniques faits sur la place d'armes d'Aarau  
**Autor:** Curti  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-328357>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

est de 10 ans pour les soldats et sous-officiers, et de 12 ans pour les officiers; après quoi les uns et les autres ne sont plus tenus au service militaire. La cavalerie comprend 30 escadrons de dragons, à 84 hommes chacun, et 22 détachements de guides, de 18 hommes chacun. Les dragons se répartissent entre les cantons de Zurich (3 escadrons), Berne (8), Lucerne (2), Fribourg (3), Soleure (1), Bâle-Campagne (1), Schaffhouse (1), Saint-Gall (2), Argovie (2), Thurgovie (2), Vaud (4), Neuchâtel (1); les guides appartiennent aux cantons de Zurich (2 détachements), Berne (2), Schwytz (1), Soleure (3), Bâle-Ville (2), Schaffhouse (3), St-Gall (2), Grisons (2), Argovie (2), Tessin (1), Genève (2). Les cantons président à l'instruction préliminaire des recrues, mais le cours d'instruction des recrues, proprement dit, est à la charge de la Confédération. Ce cours dure 6 semaines et a lieu dans un nombre de lieux convenables avec le concours des cadres nécessaires. Les officiers seront rappelés d'après leur rôle aux cours de recrues et il y aura de plus, chaque année, pour les officiers, un cours spécial qui durera 15 jours.

### RAPPORT

**SUR DES ESSAIS DE PROJECTILES CONIQUES FAITS SUR LA PLACE D'ARMES D'ARAU**  
par M. le major fédéral CURTI.

DATE.	CHARGE.	DISTANCE EN PAS de la PIÈCE AU BUT.	HAUSSE.	1 <sup>er</sup> JET. ou pas.	DÉVIATIONS LATÉRALES et OBSERVATIONS.
Mai 16	48 lots Poudre triang. et cart. non serrées.	900	but en blanc	butte	à droite de la paroi.
	»	1000	id.	952	0
	»	1000	id.	butte	4 pas à droite, trop rond à la paroi.
	»	1000	2 lignes.	850	mal chargé, le projectile n'avait pas été refoulé jusqu'au fond de l'âme.
	»	1000	id.	850	3 pas à droite au-dessous de la 1 <sup>re</sup> paroi.
18	»	1100	but en blanc	920	un peu à gauche.
	»	id.	id.	920	0
	»	id.	id.	butte	0, au-dessous de la 1 <sup>re</sup> paroi.
	»	id.	id.	890	un peu à droite.
	»	id.	2 lignes.	butte	à droite dans la paroi.
20	»	1000	but en blanc	id.	à droite au haut de la paroi.
	»	id.	id.	id.	10' à gauche. La pièce pointée légèrement à gauche.
	»	id.	id.	id.	0. Touché la paroi en dessous et fracassé un caillou.
	»	id.	id.	600	à droite. } boulets coniques.
	»	id.	id.	600	» }
22	»	1170	but en blanc	1120	2 pas à droite. } boulets coniq.
	»	id.	id.	butte	13' à droite en haut. }

Poids du projectile : 6 liv. 4 lots à 6 liv. 5 1/2 lots.  
 » du sabot en bois : 6 lots.  
 » du culot en fer (au sabot) : 21 1/2 lots.  
 » total du projectile : 6 liv. 31 1/2 lots.

Tous les boulets sont entrés horizontalement dans la butte et ont pénétré de 3 à 5 pieds. La pièce avec laquelle on a tiré avait 3 points de plus que l'ordonnance et des logements de 6 points. Le canal de la lumière avait un diamètre de 32 points. La vérification après le tir a prouvé que la pièce n'était pas détériorée.

Le 15 avril 1857, le Conseil d'Etat a nommé M. *Rossy*, Henri, à Lachaux, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 7<sup>e</sup> arrond. Le 17 dit, M. *Perrin*, Henri-Louis, à Pailly, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5<sup>e</sup> arrond.; — Le même jour, M. *Thuillard*, Pierre, à Froideville, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 5<sup>e</sup> arrond.; — Idem, M. *Fornallaz*, Alphonse, à Avenches, 2<sup>me</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 8<sup>e</sup> arrond. — Le 21 dit, M. *Favre*, Jules, à Combremont-le-Grand, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 8<sup>e</sup> arrond. — Le 22, il a promu au grade de capitaine-quartier-maitre le lieutenant *Estoppey*, Charles, à Payerne. — Le même jour, il a nommé M. *Gloor*, John, à Mézières, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite au 1<sup>er</sup> arrond. — Le 2 mai, il a nommé M. *Brandt*, Abram-Jules, à Moudon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 1<sup>er</sup> arrond. — M. Edouard *Bersier*, à Villarzel, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 8<sup>e</sup> arrond.; — et M. *Perrin*, Isaac, à Payerne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 8<sup>e</sup> arrond. — Le 22 dit, M. *Gonin*, Franç., à Essertines, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 5<sup>e</sup> arrond. — Le 26, M. *Rochat*, Jaques-David, au Brassus, capitaine de mousquetaires n° 5 de réserve du 5<sup>e</sup> arrond. — M. *Bourgeois*, Charles-Alfred, à Lausanne, 2<sup>me</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 8<sup>e</sup> arrond. — M. *Décosterd*, Jean-Pierre-Louis-Daniel, à Palézieux, 2<sup>me</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 1<sup>er</sup> arrond.; et M. *Dériaz*, Charles, à Cheseaux, porte-drapeau du bataillon d'élite du 5<sup>e</sup> arrond. — Du 3 juin, M. *Jaquiéry*, Eugène, à Démoret, 2<sup>me</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 8<sup>e</sup> arrond.

---

## INSTRUCTION

### Sur la partie active du service de l'état-major en campagne,

A L'USAGE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL,

par W. RUSTOW

traduit de l'allemand par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

Un volume de 212 pages, cartonné, avec 9 planches.

**PRIX : 4 fr 50 centimes.**

En vente au bureau de la *Revue Militaire*, à Lausanne, et chez les principaux libraires; à Genève, chez M. Joël Cherbuliez.

---

## AVIS AUX ARTILLEURS.

En vente à la librairie Chantrens, à Lausanne:

### LE MANUEL

à l'usage des sous-officiers et canonniers de l'artillerie suisse,

par le major **SCHÆDLER**,

traduit par le major Melley.

Un volume in-12, édition compacte.

**PRIX : 4 francs.**